

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

MAIRIE DE BEAUVOISIN

26170

Tel/Fax : 04 75 28 02 71

Mail : [mairiebeauvoisin@gmail.com](mailto:mairiebeauvoisin@gmail.com)

## COMPTE RENDU RÉUNION DE LA COMMISSION URBANISME-AMÉNAGEMENT COMMUNAL DU 24 Octobre 2022

### Présents : Membres de la commission

Monique GERENTE - Colette ETIENNE - Rudolf MUTH - Philippe SOILLE - Bernard ZAMBEAUX - Didier PIAR - Yves DUPONT

### Élus

Catherine MORIN

Jean-Jacques CORNAND

Bruno BLAIN

Christian THIRIOT

**Absents** : Dominique ALAVOINE - François ROUET

Début de la réunion à 18h30

- Présentation d'un permis de construire agricole
- Point sur dossier aménagement communal

**Projet PC agricole** : en préambule à la présentation en vidéo projection, Christian rappelle l'historique sur ce dossier qui fait l'objet d'une troisième présentation. Ce dossier est identique aux 2 précédents présentés en Commission et au Conseil municipal.

Décembre 2019 premier dépôt, demande de pièces complémentaires non fournies ni à la mairie, ni au Service instructeur (DDT Nyons).

Il est présenté au Conseil municipal le 11/12/2019. L'avis du Maire, recueillant l'accord unanime des Elus, formule les observations suivantes :

- Zone non constructible,
- Zone jusqu'à présent considéré comme inondable,
- Etant placé à l'entrée du village, il serait souhaitable de consulter, pour avis, les Bâtiments de France.

Le dossier est caduc à l'issue des délais légaux pour non présentation de pièces.

Février 2022, nouvelle présentation, dossier incomplet qui fait l'objet de demandes de pièces complémentaires : jamais présentées.

Le dossier est caduc à l'issue des délais légaux pour non présentation de pièces.

Septembre 2022, troisième dépôt de dossier en mairie qui fait remarquer à la DDT que le formulaire transmis n'est pas signé par l'architecte et qu'il manque des pièces à fournir dans le cadre du questionnaire agricole. Il est transmis en l'état à la DDT qui le soumettra pour avis à la Commission agricole départementale.

A ce jour, ce dossier est toujours en Instruction. L'avis du maire reste à formuler.

A l'issue de la présentation du dossier, plusieurs remarques sont formulées :

- La voie d'accès sur la parcelle présentée sur le plan ne correspond pas à l'entrée réelle sur le terrain,
- Emplacement au hangar prévu situé à moins de 100 mètres de l'habitat existant pouvant entraîner des nuisances du fait de l'activité agricole,
- Hangar envisagé éloigné du siège de l'exploitation agricole,
- L'activité de stockage projeté ne requiert pas de branchement sur les réseaux eau et électricité,
- Pas de remarques particulières sur le bâtiment.
- L'avis du maire formulé en décembre 2019, transmis à la DDT, demeure exact sur l'ensemble des points.

### **Aménagement communal**

Christian a fait le point sur l'évolution de ce projet porté par les Élus ayant été présenté au Conseil municipal du 3 octobre dernier. Le Conseil municipal a fait le choix de retenir la candidature du Cabinet d'architectes dirigé par Florent PATOIS.

Pour rappel, ce dossier est consultable sur le site de la mairie, « Projets en cours ».

### **Questions diverses (hors sujet urbanisme)**

- Voiture à l'abandon près de la cabane du berger
- Nettoyage autour de la cabane du berger
- Présence de la grue sur le chemin montant au col de la Croix
- Bungalow de chantier.

Fin de réunion 20h